

**Ecole élémentaire Saint Jean**  
**RÈGLEMENT DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE**

**1. Horaires**

L'étude surveillée fonctionne en période scolaire les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h15**. Dès la sortie de classe, les enfants bénéficient d'une récréation placée sous la surveillance de la (des) personne(s) responsable(s) de l'étude.  
A 18h15, les enfants quittent l'enceinte scolaire et sont dès lors sous la responsabilité de leurs parents.

**2. Déroulement**

Le service organisé est une étude surveillée et non pas une aide aux devoirs ou étude dirigée. Les enfants fréquentant l'étude sont donc placés en condition de faire leur travail scolaire seuls et dans le calme. La (les) personne(s) responsable(s) peut (peuvent) ponctuellement venir en aide à un enfant en difficulté. Un enfant ayant terminé ses devoirs est autorisé à lire ou à pratiquer un jeu non susceptible de déranger l'atmosphère studieuse de l'étude. Si le temps le permet, il peut également jouer dans la cour avec ses camarades sous la surveillance de l'une des personnes responsables.

**3. Inscription à l'étude**

L'étude est ouverte à tous les enfants de l'école dans la mesure des places disponibles (priorité accordée aux enfants des familles dont les deux parents ont une occupation professionnelle). Les parents s'engagent à souscrire une assurance scolaire et extra-scolaire couvrant leur responsabilité civile et comportant une garantie dommage corporel pour l'enfant.

**4. Radiation**

Un enfant peut se voir refuser l'accès à l'étude surveillée pour : non-paiement de l'étude surveillée, raisons disciplinaires, absences injustifiées.  
Les parents sont informés en temps utile.

**5. Prix et paiement de l'étude**

Le paiement de l'étude se fait au début de chaque trimestre par chèque libellé à l'ordre de « **USEP Saint Jean** ». Le coût annuel de l'étude est réparti sur les cinq périodes selon leur durée respective.

**6. Fréquentation**

Afin de garantir l'accueil des enfants dans les meilleures conditions les enfants doivent fréquenter l'étude surveillée de façon régulière. Toute absence doit être signalée par un parent auprès de l'enseignant de la classe ou l'enseignant de l'étude.

Les enfants ne venant pas à l'étude sans justificatif d'absence relèvent de la responsabilité de leurs parents à partir de 16h30.

**7. Absence de maître surveillant**

Afin de ne pas interrompre le service et dans la mesure du possible, les remplacements sont assurés par d'autres enseignants de l'école.

**8. Validité**

Le présent règlement prend effet le 2 septembre 2024.  
L'inscription à l'étude vaut approbation du règlement.

### 1. Responsable légal

NOM : \_\_\_\_\_ Téléphone 1 : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_ Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

souhaite inscrire mon (mes) enfant(s) à l'étude surveillée pour l'année 2024/ 2025

### 2. Enfant(s)

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Nom			
Prénom			
Classe			

### 3. Tarification

enfants	1 <sup>er</sup> période (de la rentrée aux vacances d'automne)	2 <sup>ème</sup> période (des vacances d'automne aux vacances de Noël)	3 <sup>ème</sup> période (des vacances de Noël aux vacances d'hiver)	4 <sup>ème</sup> période (des vacances d'hiver aux vacances de printemps)	5 <sup>ème</sup> période (des vacances de printemps aux vacances d'été)
<b>Forfait 4 jours / semaine</b>					
1 <sup>er</sup>	112 €	112 €	80 €	96 €	160 €
2 <sup>ème</sup>	84 €	84 €	60 €	72 €	120 €
3 <sup>ème</sup>	56 €	56 €	40 €	48 €	80 €

<b>Forfait 3 jours / semaine</b>					
1 <sup>er</sup>	84 €	84 €	60 €	72 €	120 €
2 <sup>ème</sup>	63 €	63 €	45 €	54 €	80 €
3 <sup>ème</sup>	42 €	42 €	30 €	36 €	60 €

<b>Forfait 2 jours / semaine</b>					
1 <sup>er</sup>	56 €	56 €	40 €	48 €	80 €
2 <sup>ème</sup>	42 €	42 €	30 €	36 €	60 €
3 <sup>ème</sup>	28 €	28 €	20 €	24 €	40 €

<b>Forfait 1 jour / semaine</b>					
1 <sup>er</sup>	28 €	28 €	20 €	24 €	40 €
2 <sup>ème</sup>	21 €	21 €	15 €	18 €	30 €
3 <sup>ème</sup>	14 €	14 €	10 €	12 €	20 €

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de « *USEP Saint Jean* » à remettre avec la feuille d'inscription

### 4. Présence :

Veillez indiquer quel(s) jour(s) votre enfant fréquentera l'étude surveillée

lundi     mardi     jeudi     vendredi

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'étude surveillée et prends note du fait qu'à partir de **18h15** mon (mes) enfant(s) est (sont) sous mon entière responsabilité, à la décharge des enseignants responsables de l'étude.

Date :

Signature :

**École élémentaire St. Jean - 13, rue des Bonnes Gens 67000 Strasbourg**

**Tél : 03 88 32 79 76**

**Mail : ce.0670441r@ac-strasbourg.fr**